



Une fondation au service
de la Formation et de l'Éducation

Fondation reconnue d'utilité publique

www.fondation-montcheuil.org

OUI, je soutiens les actions de
la FONDATION DE MONTCHEUIL,
notamment celles en faveur de la
jeunesse

Nom :
Adresse :
Téléphone :
Mail :@.....

et je vous adresse un don de (*) :

..... € 1 000 € 500 € 200 € 100 €

pour soutenir :

INIGO – SERVICE JÉSUISTE DU VOLONTARIAT INTERNATIONAL qui forme des volontaires afin
de les envoyer "en mission" auprès de jeunes en difficulté :
prise en charge des indemnités pour 10 volontaires : budget de 14 400 € en 2014.

NB : votre don est éligible à une réduction d'Impôt sur le Revenu ou d'Impôt sur les Sociétés

ou (**)

l'ensemble des actions proposées par la FONDATION DE MONTCHEUIL

NB : votre don est éligible à une réduction d'Impôt sur le Revenu, d'Impôt sur la Fortune ou d'Impôt sur les Sociétés

(*) *Si le montant de la collecte dépasse le montant du projet, il bénéficiera à d'autres projets relevant de la même cause.*

(**) *Si vous voulez faire un don bénéficiant aux 2 catégories proposées, merci, pour des raisons fiscales, de bien vouloir établir 2 chèques séparés.*

Je souhaite recevoir des renseignements au sujet d'un legs ou d'une donation.

Don par chèque : à libeller à **FONDATION DE MONTCHEUIL**
et adresser à Fondation de Montcheuil, 35 bis rue de Sèvres, 75006 Paris

Don en ligne : consulter notre site Internet www.fondation-montcheuil.org

Don par virement : demander nos coordonnées bancaires à contact@fondation-montcheuil.org

Un reçu fiscal vous sera envoyé

La Fondation est éligible, selon les cas, aux dispositifs fiscaux suivants :
(législation fiscale en vigueur au 1^{er} janvier 2014)

➤ **Pour les particuliers :**

Impôt sur le Revenu : réduction égale à 66% du montant du don, dans la limite de 20% du revenu imposable. La fraction des dons excédant le plafond est reportable sur les cinq années suivantes.

Impôt de Solidarité sur la Fortune : réduction égale à 75% du montant du don, dans la limite de 50 000 € (seuils applicables aux seuls ISF-dons, hors investissements ISF-PME).

➤ **Pour les entreprises :**

Impôt sur les Sociétés - BIC : réduction d'impôt égale à 60% du montant du don, pour des dons compris dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires HT. La fraction des dons excédant le plafond est reportable sur les cinq exercices suivants.

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression vous concernant en vous adressant par simple demande écrite au siège de la Fondation. (RÉF. 1401)

Les données collectées peuvent être transmises à INIGO.
Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci-contre :

Merci, votre soutien compte pour nous !

35 bis rue de Sèvres 75006 Paris
Tél. : 01 44 39 75 10

E-mail : contact@fondation-montcheuil.org

Siret : 33156725500012